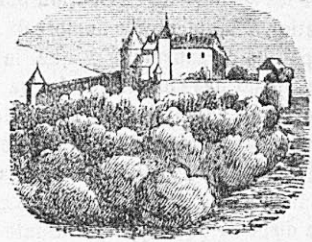




LA GRUYÈRE



JOURNAL INDÉPENDANT, POLITIQUE ET AGRICOLE

Paraissant le mercredi et samedi.

Supplément bimensuel gratuit: « L'ÉCHO LITTÉRAIRE »

Imprimerie et Administration: Rue du Tir, Bulle.

HORAIRE D'HIVER: BULLE, dép. 5³⁷ 8³⁵ 10⁰⁵ 2⁴² 5⁰⁰ 9⁰⁰. — BULLE, arr. 7⁴⁰ 9⁰⁷ 12¹² 4⁵⁰ 8⁵⁵ 10⁵⁰

ABONNEMENTS
Suisse. 1 an, Fr. 4.50
» 6 mois » 2.50
Etranger. 1 an » 9.—
» 6 mois » 5.—
payable d'avance.

Prix du numéro: 5 cent.

On s'abonne dans les bureaux de poste.

ANNONCES

District de la Gruyère: une seule insertion, 15 c.; annonces répétées, 10 c. Canton et Suisse, 15 c. Etranger, 20 c. la ligne ou son espace. RÉCLAMES: Suisse, 30 cent. Etranger, 40 c. la ligne. S'adr. à l'Agence de publicité Haassenstein et Vogler, 84, rue de Bouleyres (Cercle catholique 1^{er} étage)

UNE ENTRE MILLE

Notre confrère, l'*Indépendant*, a publié une série d'articles qui ont jeté un jour tout nouveau sur les procédés administratifs du chef du gouvernement et de ses acolytes. Répandre ces faits dans le public, porter ces agissements à la connaissance du plus grand nombre possible d'électeurs ne sauraient qu'être profitable au pays qui en a souffert déjà et qui en souffrira bien davantage si l'on n'y met le holà.

I

Les péripéties de la polémique nous ont éloignés d'un sujet que nous n'avons fait qu'effleurer à l'occasion d'une communication qui nous était parvenue, concernant la Banque de l'Etat. Il s'agit d'un compte de 215,000 fr. dont l'*Indépendant* a parlé dans son numéro du 11 juin.

Les découvertes, chaque jour nouvelles et chaque fois plus intéressantes, faites dans la gestion de nos illustres financiers, ont suffi à absorber toute la place que la chronique quotidienne laissait dans le journal. Il est bon cependant que cette affaire ne soit pas perdue de vue. Elle peut apporter sa part de lumière dans l'analyse que nous poursuivons de l'esprit qui a régné dans la direction et l'administration de notre caisse publique.

C'est pourquoi nous allons en compléter l'étude par les articles suivants. On verra alors avec combien de raison nous avons baptisé cette bande du nom « d'écumeurs de la banque de l'Etat ».

Ce compte se rattache à la scandaleuse affaire de la société anonyme Raoul Pictet. On se rappelle qu'il a été la cause d'une falsification d'écriture, découverte par la commission d'enquête. Des feuillets avaient été arrachés dans le but probable de le faire disparaître de la comptabilité.

Voici, d'après les renseignements obtenus, la suite de l'affaire:

La Société Raoul Pictet fut fondée au mois d'avril 1894.

Dans la souscription du capital social, ainsi que nous l'avons démontré dans notre article du 11 juin, une prise d'actions de 200,000 francs fut censée réservée à la Banque de l'Etat.

En attendant la ratification de l'opération par le Conseil d'administration, deux actionnaires de bonne foi, qui croyaient à l'honnêteté des pro-

moteurs de cette vaste fumisterie, consentirent à souscrire la somme. Celle-ci fut prélevée à la Banque de l'Etat.

Il avait été convenu verbalement que le service demandé serait de courte durée et qu'au mois de mai suivant, au plus tard, l'affaire serait régularisée.

Au cas où le Conseil d'administration de la banque ne se montrerait pas favorable au projet, on laissait entrevoir la possibilité d'un remaniement dans sa composition, afin d'obtenir une majorité docile, capable de comprendre quel intérêt majeur il y avait à ne pas laisser échapper une occasion aussi propice de faire valoir l'Université, la ville de Fribourg et le canton tout entier.

En outre, pour plus de garantie, quatre autres actionnaires (les signataires de la pièce du 7 avril 1894) s'étaient engagés par écrit à reprendre la souscription sous réserve que les titres leur seraient rétrocédés sans commission.

Montée comme elle l'avait été par Pictet et ses compères, la Société n'était guère viable.

Des dissentiments éclatèrent bientôt entre le Conseil d'administration et Pictet; et l'on put se convaincre que toutes les promesses et les assertions de ce dernier ne reposaient sur rien de sérieux.

Les affaires commencèrent alors à périlcliter.

Une année s'était passée et la question des 200,000 francs n'était pas résolue.

Ce voyant, les deux actionnaires complaisants, en vertu des promesses qui leur avaient été faites, et des garanties qui leur avaient été données, demandèrent à être libérés de leur engagement vis-à-vis de la Banque de l'Etat. Le 17 mai 1895, ils écrivirent à M. Sallin pour le prier de fixer un terme pour la liquidation de cette affaire.

La lettre resta sans réponse.

Le 27 juin, ces messieurs reçurent la visite du président du Conseil d'administration de la Société Pictet, qui venait pour les rassurer au sujet des rumeurs qui circulaient et au sujet du compte de 200,000 fr. dont ils étaient encore débiteurs.

M. Pythen avait promis d'arranger la chose sous peu. Il était question de passer cette somme au débit de l'Uni-

versité en ouvrant à cette dernière un compte à la Banque de l'Etat. *Il ne serait pas juste, disait-il, que M. Pythen, qui avait garanti les quatre signatures, non dans un but de lucre, mais pour faire valoir l'Université, perdît cette somme.*

(Et les autres actionnaires?)

Puis, nouveau silence!

Trois lettres successives restèrent sans réponse.

Enfin, une dernière requête fut adressée à M. Menoud, directeur de la Banque de l'Etat, l'invitant, sous menace d'une action juridique, à faire droit immédiatement à la demande des deux intéressés.

La menace produisit bon effet. En lieu et place de M. Menoud, directeur, dont la santé à ce moment-là était assez précaire, M. Sallin se présenta quelques jours après au bureau de M. le notaire Menoud, à Bulle. Il était porteur de la réponse de MM. Geinoz et Menoud à la lettre du 7 avril 1894, par laquelle ces deux messieurs se déclaraient d'accord de remettre les titres en question sans majoration aucune. Ces titres, du reste, avaient été déposés à la Banque de l'Etat et ne leur avaient jamais été livrés.

Il essaya encore de tranquilliser M. Menoud au sujet des 200,000 fr. en le persuadant que l'affaire s'arrangerait, que la garantie qui leur avait été donnée les mettait hors de cause et qu'ils n'avaient rien à craindre.

Mais comme ce dernier ne paraissait pas convaincu et insistait pour en venir à une solution définitive, M. Sallin sortit de sa poche la lettre qu'il avait prise avec lui, et proposa à M. Menoud de biffer sa signature sur la pièce en question, en ne laissant subsister que celle de M. Geinoz, certifiant qu'ainsi il serait libéré de tout engagement.

M. Menoud refusa, objectant qu'il ne saisissait pas bien comment la suppression de sa signature sur une lettre pouvait le libérer vis-à-vis de la Banque de l'Etat. C'était du reste une solution boiteuse qu'il ne pouvait accepter.

Cette proposition, dont chacun peut apprécier la signification, découvrit aux deux intéressés des horizons nouveaux. Ce fut pour eux le *caveant conules*. Ils commencèrent à comprendre dans quel engrenage ils s'étaient imprudemment laissés prendre.

La difficulté allait être d'en sortir. (A suivre.)

NOUVELLES SUISSES

Code pénal fédéral. — La commission du code pénal fédéral a discuté le chapitre des délits contre l'honneur et spécialement l'article 106 qui traite de la diffamation, ou calomnie. La commission a admis la preuve.

A l'article 109, qui traite de la responsabilité de la presse, la commission a institué la responsabilité de l'auteur, avec responsabilité subsidiaire de la rédaction et obligation de révéler l'auteur de l'article.

Les affaires des Balkans et la Suisse. — La mobilisation dans les Balkans a déjà sa répercussion jusque chez nous. Une fabrique d'horlogerie neuchâteloise vient de recevoir télégraphiquement, de Belgrade et de Roustschouk, l'avis de suspendre toute expédition à destination de la Serbie et de la Bulgarie.

« Le consulat royal de Serbie à Genève invite les sujets serbes résidant en Suisse et appartenant à l'armée à rejoindre immédiatement leurs régiments en Serbie. »

Tous les Bulgares appartenant à l'armée ont déjà été rappelés par dépêche.

La fièvre aphteuse. — La semaine dernière, 209 cas nouveaux de fièvre aphteuse ont été constatés sur des pièces de gros bétail, dans 32 étables des cantons de Berne, Glaris, St-Gall, Grisons, Tessin et Vaud.

Les appareils de sauvetage sur nos vapeurs. — Dans la session de juin du Conseil national, M. Walther, député de Lucerne, évoquant la catastrophe du *Titanic*, avait attiré l'attention de la Chambre sur l'insuffisance des appareils de sauvetage placés sur les bateaux de nos lacs et avait préconisé une révision des prescriptions sur cette matière.

Le Département des chemins de fer a fait procéder à une enquête dont le résultat est, suivant le *Vaterland*, peu réjouissant, parce qu'il montre que les moyens de sauvetage dont disposent les bateaux suffisent tout au plus pour le 35 % du chiffre maximum de leurs passagers.

Notre confrère de Lucerne annonce

que les sociétés de navigation ont l'intention d'augmenter le nombre de leurs appareils de sauvetage et que le Département des chemins de fer va proposer une adjonction à l'art. 64 de l'ordonnance fédérale sur les entreprises concessionnées de navigation, où il sera stipulé que tout bateau devra disposer de moyens suffisants pour sauver le maximum des passagers qu'il est autorisé à transporter.

Berne. — L'éternelle imprudence. — Samedi matin, à Soyhières, M. Etienne Wannier, fils de l'aubergiste, charpentier, âgé de 23 ans, était occupé à tirer du mortier à l'occasion d'un mariage. En voulant mettre le feu au moyen d'une allumette, il reçut la décharge en pleine figure. Grièvement blessé, il a été transporté à Bâle dans une clinique. Il aura probablement les yeux perdus.

— **Jennesses brutales.** — Il paraît que dans certaines contrées du canton de Berne la nomination d'un officier d'état civil est un fait mémorable, car à Pleigne (Jura), on a tiré l'autre jour avec des mortiers et des fusils pour fêter le joyeux avènement d'un de ces fonctionnaires. Malheureusement, cette réjouissance s'est terminée par une tragédie. Un garçonnet de 13 ans, le jeune Odiet, s'étant approché des « canonnières », un de ceux-ci, galopin de 17 ans, qui faisait l'important avec son fusil, écarta le petit curieux et, pour le faire fuir, ne trouva rien de mieux que de décharger son arme contre lui. Le pauvre garçonnet s'abattit comme une masse : la balle avait fait balte et lui avait troué la poitrine. Il est en danger de mort.

Neuchâtel. — Les fosses de vidange. — Dimanche après midi, à Fontaines, une fillette de trois ans et demi est tombée dans un creux à purin et y a trouvé la mort.

— **Le cadran de 24 heures.** — Le Conseil d'Etat s'est prononcé en faveur de l'introduction du cadran de 24 heures pour les horaires de chemins de fer et pour le service des postes et des télégraphes.

Zurich. — Accident. — Dans une fabrique de la ville, un ouvrier, père

de six enfants, a été saisi par une courroie de transmission et tué.

A L'ÉTRANGER

Les affaires d'Orient.

Mobilisations.

Les quatre puissances chrétiennes en conflit avec la Turquie mobilisent depuis lundi leurs armées. La Bulgarie, la Serbie, la Grèce et le Montenegro ont donné simultanément l'ordre d'appel des réservistes et de concentration des troupes à la frontière. Ainsi se vérifie la nouvelle, lancée il y a quelque temps par la presse et démentie par la diplomatie, d'une entente entre les divers pays qui ont à la fois des griefs contre la Turquie et des vues sur ses territoires. C'est la première fois qu'une alliance de ce genre se produit. « Les quatre puissances, a dit le ministre de Bulgarie à Paris, se sont engagées à mobiliser ensemble et à ne pas se séparer. La diplomatie balkanique traduit ainsi en actes les conseils que l'opinion européenne tout entière lui a donnés depuis si longtemps. C'est un événement historique d'une magnifique portée. »

La Bulgarie justifie sa mobilisation par les mouvements menaçants des Turcs à sa frontière et par la nécessité d'en finir avec les troubles en Macédoine. A ces mêmes raisons, la Serbie ajoute la saisie par les Turcs de convois de munitions qui lui étaient destinés. Le Montenegro allègue les nombreux incidents de frontières qui se sont produits depuis quelques mois. La Grèce veut obtenir la libération des îles. Ces raisons valent ce qu'elles valent. En fait, le branle-bas de combat qui résonne dans tout l'Orient n'est que le résultat d'une longue série d'incidents, qui se renouvelleront jusqu'à ce que l'envahisseur ottoman ait été refoulé en Asie et que la chrétienté ait repris possession de l'ensemble des territoires européens dont les Turcs l'ont dépouillée au cours des siècles. Il se peut que le grand partage ne soit pas encore pour demain, par suite des rivalités des grandes puissances, mais il est dans la force

des choses. L'Europe paye aujourd'hui la faute qu'elle a commise au Congrès de Berlin en adoptant des demi-mesures insuffisantes et inefficaces.

Les puissances vont tenter encore quelques efforts pour empêcher la guerre. Des démarches diplomatiques « énergiques » ont été faites pour dissuader les Etats balkaniques d'ouvrir les hostilités. Si ces menaces ne sont pas suivies d'une intervention armée, il est douteux qu'elles aboutissent. L'exemple de la Bulgarie prouve que la volonté d'un peuple a raison quelquefois des combinaisons des grandes puissances. Il semble difficile aujourd'hui de retenir l'élan enthousiaste des nationalités chrétiennes contre l'ennemi héréditaire. Les gouvernements qui voudraient s'y opposer seraient balayés.

La Turquie pourrait encore empêcher la guerre en faisant des concessions immédiates à ses adversaires. Il est peu probable qu'elle le fasse, soit qu'elle ne redoute pas une guerre de liquidation générale, soit qu'elle escompte peut-être l'appui de l'Allemagne dans sa résistance aux nations orthodoxes.

On ne tardera pas à être fixé, car il y aura d'ici à demain un demi million d'hommes armés aux frontières, et cela ne permet pas de longues négociations.

La Grèce mobilise.

D'accord avec les autres Etats des Balkans, la Grèce a décidé de mobiliser toutes ses troupes de terre et de mer. Cette mobilisation est due, dit le communiqué, à la situation intérieure inquiétante de la Turquie, situation qui pourrait lui faire chercher dans une attaque contre les Etats voisins une issue à ses difficultés intérieures.

Les navires grecs ont reçu l'ordre de quitter immédiatement les eaux turques.

En Serbie.

Les opérations de la mobilisation se déroulent tranquillement. On dit que la proclamation d'une formule moratoire est imminente. Les correspondances pour les journaux étrangers sont soumises à la censure. Dans les rues, les jeunes gens manifestent

en faveur de la guerre ; des manifestations de sympathies se sont produites devant le palais royal, le ministre de la guerre, ainsi que devant les légations de Russie, d'Angleterre et de Bulgarie. Le bruit court que le ministre de la guerre, général Patnik, sera nommé chef de l'état-major ; le général en retraite Atanskonik serait nommé ministre de la guerre. On s'attend à ce que de nombreux officiers retraités reprennent un service actif. De nombreuses personnes condamnées pour délits politiques ou militaires seraient graciées.

En Turquie.

La Turquie a envoyé une note aux puissances, dans laquelle elle proteste contre la mobilisation des Etats balkaniques et déclare qu'elle n'est plus responsable de ce qui pourra se produire.

On mande de Salonique que le comité ecrot J. une turc a décidé d'employer tous les moyens pour sauver la Turquie. Selon lui, ces moyens sont le renversement du gouvernement actuel et l'alliance avec la Triplice.

France. — Le crime d'un ivrogne. — Un ivrogne, âgé de cinquante ans, habitant à Athis, près de Domfront (Orne), a tué sa femme au cours d'une crise d'alcoolisme. Il avoua son crime à un voisin, qui prévint la gendarmerie. Un médecin fut mandé qui constata que la victime avait succombé à des coups ; elle avait six côtes enfoncées et de très graves lésions à la colonne vertébrale ; elle portait en outre sur le corps de nombreuses contusions.

GRUYÈRE

Marché hebdomadaire. — Comme le temps s'était remis au serren jeudi matin, le marché a été particulièrement fréquenté et surtout bien approvisionné de légumes et de fruits. Ces derniers se sont rapidement enlevés, leurs prix étant assez abordables. On a payé les poires à bolsi 1 fr. 20-1,40 ; les pommes douces à 1 fr. 20 et les acides à 1 fr. 60 le double-décalitre. Le beurre se ressent de l'approche de la bénichon, car il s'est vendu à raison de quatre francs le kilo. Les

avez tort, tout à fait tort, fit le malheureux d'une voix éteinte, balbutiante.

— Je ne redoute rien.

— Je ne sais pas comment je ferai, mais dites-vous bien ceci, Mauborgne : « Je ne passerai pas en cour d'assises. »

— Nous verrons. Adieu.

— Non, Mauborgne, au revoir !

L'usurier sortit sans saluer, insolent et goguenard.

Olivier resta debout, l'écoutant s'éloigner.

Il le vit sauter sur son cheval et passer la grille.

Il le menaça du poing :

— Pour ton malheur et le mien, au revoir ! dit-il.

Et, jetant un manteau sur ses épaules, il sortit lui-même en courant et descendit le sentier tortueux que suivait Mauborgne.

Où allait-il ? Que rêvait-il ? Quel projet insensé ?

Mauborgne avait à peine sur lui cinq minutes d'avance ; mais la neige épaisse et la difficulté du sentier abrupte empêchaient son cheval de trotter, de telle sorte que bientôt Olivier l'aperçut à deux cents mètres devant lui, paraissant ou disparaissant dans

vifs. Il interrompit Olivier.

— Je vois un moyen de vous tirer d'affaire, dit-il.

— Parlez, oh ! parlez vite.

— Je ne demande pas mieux que de vous donner du temps et j'attendrai, s'il le faut, jusqu'après votre mariage... avec cette jeune fille... Seulement les lettres de change et les billets seront hors de date... Je n'en pourrais plus user... mais nous remédierons à ce petit inconvenient par une reconnaissance que vous me ferez... dans laquelle vous reconnaîtrez être l'auteur des billets.

Cette reconnaissance, j'irai vous la rapporter le lendemain de votre mariage.

— Je ne comprends pas.

— Patientez. Et contre ce papier désormais sans utilité pour moi, vous me verserez les deux cent vingt-cinq mille francs dont je vous parlais tout à l'heure.

— Je ne les aurai pas davantage.

— Vous dites ? fit l'usurier, se rapprochant.

— Je dis que je serai aussi pauvre après mon mariage et par conséquent, toujours dans l'impossibilité de vous rembourser...

— Mais la dot de votre femme ?

— Elle n'a pas de dot.

FEUILLETON DE « LA GRUYÈRE »

50

La Sœur aînée.

PAB

JULES MARY.

— Cette confidence ?

— J'aime une jeune fille... Il se peut qu'elle m'aime, car elle n'a pas repoussé mon premier aveu... La voyez-vous apprenant la terrible nouvelle ?

Voyez-vous son mépris, sa douleur, sa colère désespérée d'avoir pu se laisser attendrir par un homme que vient réclamer la cour d'assises et que le baigne attend ? Quel abîme brusquement creusé dans son âme !... Réfléchissez, Mauborgne, à tout ce que je vous dis là et songez quelle accumulation de catastrophes tomberait sur nous, sur ma famille d'abord, qui ne vous a rien fait, sur cette jeune fille, plus innocente encore !...

Mauborgne, depuis quelques secondes, l'écoutait avec plus d'attention. Sa curiosité semblait éveillée. Ses yeux brillaient plus

cents se sont sans doute le même cas (il s'en consommation pour leur prix a progressé pièce.

Les pommes de terre à 1 fr. 50 ou 1 décalitre.

Nécrologie.

un nommé J. C., origines, était occupé au beuve à la prise de terminé son travail, descendre, lorsqu'il ment. Lorsqu'on vou cours, il avait cessé On conçoit la dou en apprenant cette que personne n'avait Gruyères, de lui an

Carabiniers.

6 octobre, de 10 h à 5 h. du soir, aura à prix, réservé aux Société des Carabin A 7 h. du soir, so ensuite distribution ce jour et de l'exerci

Le temps qu

rare qu'au mois d'oc moins d'un orage. C ce qui a eu lieu mer l'après-midi. Les c ne furent pas ne étaient accompa cataracte.

Si la végétation par les gelées, n'a la dernière pluie grand bien aux sou- ones commençaient

A quelque chose dit le proverbe. C pour le temps qui, pour les uns, est ex tres. Prenons-le do et ne récriminons

XIV^{me} Marc

de Tar

Bulle, du 23 a

B. Race ta

1^{re} ca

Taurillons âgés

Présentés : 24

Exposés

1. Syndicat d'éle

2. Syndicat d'éle

3. Syndicat d'éle

4. Kolly Casimir.

5. Biland Jean,

6. Morard Joseph

les sinuosités du che- ches ou les sapins le vraient tour à tour.

Olivier se servait terrain pour rester in

Cette étrange pou

Mauborgne était c

puis, au lieu d'aller

que pensait le jeune

route de Giromagny

rique forêt de La M

La route s'élargis

droite, la poursuite

et Olivier devait pou

ses précautions pou

A chaque instant il

un fossé, dans des l

bois, se débrouant à

avertissait sans dou

il se retournait, po

la longue route blan

— Evidemment,

gne est descendu,

dans quelque auber

Il connaissait, d

faux chemins et se

avoir chassé maint

pagnie de son père.

de la guerre; des manifesta-
sympathies se sont produi-
le palais royal, le ministre
e, ainsi que devant les lé-
Russie, d'Angleterre et de
Le bruit court que le mi-
a guerre, général Patnik,
é chef de l'état-major; le
retraite Atanskonic serait
ministre de la guerre. On
ce que de nombreux offi-
tés reprennent un service
ombreuses personnes con-
ur délits politiques ou mi-
aient graciées.
En Turquie.
nie a envoyé une note aux
dans laquelle elle proteste
mobilisation des Etats bal-
déclare qu'elle n'est plus
de ce qui pourra se pro-
e de Salonique que le co-
J. une turc a décidé d'em-
les moyens pour sauver la
lon lui, ces moyens sont le
nt du gouvernement actuel
avec la Triplice.
e. — Le crime d'un ivro-
ivrogne, âgé de cinquante
nt à Athis, près de Dom-
, a tué sa femme au cours
d'alcoolisme. Il avoua son
voisin, qui prévint la gen-
Un médecin fut mandé qui
e la victime avait succom-
ps; elle avait six côtes
t de très graves lésions à
vertébrale; elle portait en
corps de nombreuses con-

GRUYÈRE
é hebdomadaire. —
temps s'était remis au ser-
matin, le marché a été par-
t fréquenté et surtout
isionné de légumes et de
derniers se sont rapidement
rs prix étant assez abor-
a payé les poires à *bolsi*
0; les pommes douces à
es acides à 1 fr. 60 le dou-
e se ressent de l'approche
on, car il s'est vendu à
quatre francs le kilo. Les
à fait tort, fit le malheureux
ainte, balbutiante.
oute rien.
pas comment je ferai, mais
n ceci, Mauborgne: « Je ne
n cour d'assises. »
rons. Adieu.
uborgne, au revoir!
ortit sans saluer, insolent et
a debout, l'écoutant s'éloigner.
ter sur son cheval et passer la
du poing:
n malheur et le mien, au re-
n manteau sur ses épaules, il
e en courant et descendit le
x que suivait Mauborgne.
? Que rêvait-il? Quel projet
avait à peine sur lui cinq mi-
e; mais la neige épaisse et la
sentier abrupte empêchaient
trotter, de telle sorte que bien-
perçut à deux cents mètres
raissant ou disparaissant dans

ceux se sont sans doute trouvés dans
le même cas (il s'en fait une grande
consommation pour les beignets), car
leur prix a progressé à 15 centimes
pièce.
Les pommes de terre ont été cé-
dées à 1 fr. 50 ou 1 fr. 60 le double-
décalitre.

Nécrologie. — Mardi dernier,
un nommé J. C., originaire de Gruyère,
était occupé aux Sciernes d'Al-
beuve à la prise des taupes. Ayant
terminé son travail, il s'apprêtait à
descendre, lorsqu'il s'affaissa subite-
ment. Lorsqu'on voulut lui porter se-
cours, il avait cessé de vivre.
On conçoit la douleur de sa famille
en apprenant cette fatale nouvelle
que personne n'avait le courage, à
Gruyères, de lui annoncer.

Carabiniers. — Dimanche, le
6 octobre, de 10 h à midi et de 1 h
à 5 h. du soir, aura lieu le dernier tir-
à prix, réservé aux sociétaires de la
Société des Carabiniers de Bulle.
A 7 h. du soir, souper au Tirage et
ensuite distribution des prix du tir de
ce jour et de l'exercice de l'année 1912.
Le Comité.

Le temps qu'il fait. — Il est
rare qu'au mois d'octobre on soit té-
moins d'un orage. Or, c'est cependant
ce qui a eu lieu mercredi dernier, dans
l'après-midi. Les coups de tonnerre
se firent pas nombreux, mais ils
étaient accompagnés d'une véritable
cataracte.

Si la végétation, presque arrêtée
par les gelées, n'a plus besoin d'eau,
la dernière pluie a fait par contre
grand bien aux sources, dont quelques-
unes commencent à devenir basses.
A quelques chose malheur est bon,
dit le proverbe. Cela est surtout vrai
pour le temps qui, s'il est pernicieux
pour les uns, est excellent pour d'au-
tres. Prenons-le donc comme il vient
et ne récriminons pas constamment.

**XIV^{me} Marché-Concours
de Taureaux.**
Bulle, du 23 au 26 septembre.
B. Race tacheté rouge.
1^{re} catégorie.
Taurillons âgés de 6 à 9 mois.
Présentés: 24 — Primés: 15.
Exposants Primés
1. Syndicat d'élevage, Romont 15
2. Syndicat d'élevage, Tavel 15
3. Syndicat d'élevage, Schmitten 15
4. Kolly Casimir, Essert 15
5. Biland Jean, Marly-le-Petit 15
6. Morard Joseph, Bulle 10

les sinuosités du chemin, selon que les ro-
ches ou les sapins le cachaient ou le décou-
vraient tour à tour.
Olivier se servait des mêmes accidents de
terrain pour rester inaperçu.
Cette étrange poursuite dura une heure.
Mauborgne était descendu dans la vallée;
puis, au lieu d'aller droit au Thillot, ainsi
que pensait le jeune homme, il avait pris la
route de Giromagny qui traverse la magni-
fique forêt de La Montagne.
La route s'élargissant et devenant plus
droite, la poursuite était rendue plus rude
et Olivier devait prendre les plus minutieu-
ses précautions pour ne pas être découvert.
A chaque instant il s'arrêtait, se jetait dans
un fossé, dans des broussailles, entraît sous
bois, se dérobant à l'usurier qu'un instinct
avertissait sans doute, car de temps à autre
il se retournait, pour inspecter derrière lui
la longue route blanchie par la neige.
— Evidemment, se dit Olivier, Maubor-
gne est descendu, soit à Giromagny, soit
dans quelque auberge des environs.
Il connaissait, de longue date, tous les
faux chemins et sentiers de la forêt pour y
avoir chassé maintes fois le sanglier en com-
pagnie de son père. (A suivre).

- 7. Colonie agricole, Bellechasse 10
- 8. Buchs Veuve, La Roche 10
- 9. Veuve Arsène Gremaud, Riaz 8
- 10. Wyssmuller Jacob, Bulle 8
- 11. Chassot Joséphine, Barberêche 8
- 12. Vægeli Christ., Heitenried 8
- 13. Wyssmuller Jacob, Bulle 5
- 14. Wyssmuller Jacob, Bulle 5
- 15. Nidegger Julien, Echarlens 5

- 2^{me} catégorie.
Taurillons âgés de 9 à 15 mois.
Présentés: 51. — Primés: 39.
- 1. Colonie agricole de Bellechasse 20
 - 2. Bächler Louis, Vallon 20
 - 3. Perrin Aloys, Semsales 20
 - 4. Kolly Casimir, Essert 20
 - 5. Wæber Uir., Schmitten 20
 - 6. Gasser Ferdinand, Le Mouret 15
 - 7. Pipoz Victor, Charmey 15
 - 8. Perrin Aloys, Semsales 15
 - 9. Wyssmuller Jacob, Bulle 15
 - 10. Guillebeau Ernest, Banzwil 15
 - 11. Dubey Maurice, Domdidier 15
 - 12. Clément Joseph, Fribourg 15
 - 13. Clément Joseph, Fribourg 15
 - 14. Syndicat d'élevage, Rue 15
 - 15. Margueron Maurice, Cottens 15
 - 16. Blanc Pierre, Villaz-St-Pierre 15
 - 17. Gaumann Jacob, Tilletz 15
 - 18. Buchs Christophe, Bellegarde 12
 - 19. Wæber Uir., Schmitten 12
 - 20. Hammerli frères, Montagny 12
 - 21. Moret Eloi, Ménières 12
 - 22. Grand Félicien, Formanguères 12
 - 23. Wyssmuller Jacob, Bulle 10
 - 24. Bosson François, Rue 10
 - 25. Galley Marie, Ecuwillens 10
 - 26. Vauchez François, Villariaz 10
 - 27. Gaudard Joseph, Semsales 10
 - 28. Damoulin Jean, Attalens 10
 - 29. Margueron Maurice, Cottens 8
 - 30. Berset frères, Villarsviriviaux 8
 - 31. Gremion Joseph, Epagny 8
 - 32. Buchs Vve, La Roche 8
 - 33. Buchilly Alex., Sâtes 8
 - 34. Bourquenoud Ursule, Vaulruz 8
 - 35. Vægeli Christ., Heitenried 8
 - 36. Charrière Jacques, Bulle 8
 - 37. Curat Philippe, Le Crêt 8
 - 38. Demierre Alex., Billens 8
 - 39. Fasel Jean, Tavel 8

Société de Patinage, Bulle.
Assemblée générale extraordi-
naire le lundi 7 octobre à 8 heures
du soir à l'Hôtel de Ville, 1^{er} étage.
Si le quorum n'est pas atteint, une seconde
assemblée aura lieu une heure plus tard,
dont les décisions prises seront valables,
quel que soit le nombre d'actions représen-
tées.
Chaque actionnaire est prié d'apporter ses
actions à l'assemblée.
Tractanda: Révision des statuts. —
Remise de l'Actif et du Passif à la Ville de
Bulle et dissolution de la Société. 1536

A louer
dans la Grand'rue un vaste et beau lo-
gement de 7 grandes chambres, avec cui-
sine et dépendances. On louerait selon
convenance, partie seulement de ce
logement.
S'adresser à Haenstein et Vogler, sous
H 1726 B. 1540

**On demande à louer de suite un
bon cheval**
sage, avec harnais et char à ridelles ou pont.
Bon soins assurés.
S'adresser à Haenstein et Vogler, sous
H 1733 B. 1538

AVIS
La sousignée se recommande pour tra-
vaux de couture en lingerie et rac-
commode.
M. Sudan, La Tour.

Mises juridiques
L'Office des Poursuites de la Gruyère
vendra, par voie de mises publiques, le
lundi 7 octobre courant, à 2 heures,
au domicile de Grangier frères, à Monthovon,
1 commode, 1 table de nuit, une vache,
1 chèvre et 5000 pieds de foin.
Bulle, le 4 octobre 1912.
L'Office des poursuites.

Mises de bois.
Samedi, 5 octobre prochain, dès
les 3 heures de l'après-midi, au Café
de l'Union, aux Planches, la Municipalité
des Planches-Montreux exposera en vente
les bois ci-après:
A La Joux, 138 billes de sapin mesurant
42 m³ (un lot).
Route de Caux à Jaman, un lot de
120 billes sapin mesurant 49 m³.
Chemin du Petit Nermont, 477 bil-
les sapin mesurant 209 m³, en 2 lots.
Route des Avants, 22 billes de sapin
mesurant 17 m³.
Cette mise est renvoyée au SA-
MEDI 12 OCTOBRE, à la même
heure et au même endroit.
Montreux, 26 septembre 1912.
Greffe municipal.

Foin et regain.
A vendre 6.000 pieds, à consommer
sur place. S'adresser à Félix Romanens,
Sorens.

A vendre
une belle truie portante de dix semaines,
de la première nichée, chez Jean Mayeux,
Vuadens.

A vendre
faute d'emploi, les objets mobiliers suivants,
en très bon état: un lit d'enfant; une
voiturette d'enfant; un traineau
d'enfant; une étagère pour fleurs; 1548
un potager à pétrole.
S'adresser à C. Duvanel, à Bulle.

A vendre
3 truies, dont 2 rouges-blanches de 6 mois,
et une blanche, d'une année, portante de
8 semaines. S'adresser à Louis Moret, au
Bry.

A vendre
d'occasion, potagers, à 3 et 4 trous, four-
neaux en tôle et en catelles, chaudières
de buanderie, le tout en bon état, chez Jos.
Seydoux, fumiste, près du Tivoli, Bulle.

**Un homme qui sait
ce qu'il veut**
vaincra par son énergie et sa force
vitale toutes difficultés de la vie!
Ce vieux dicton ne trouve plus
guère d'emploi pratique dans notre
époque moderne, car il est beau-
coup de gens dont l'énergie fait dé-
faut aux moments critiques et qui
tombent en défaillance sous le far-
deau de la déveine. D'où cela vient-
il? Dans la plupart des cas, évi-
demment, de la faiblesse du systè-
me nerveux, qui a pour conséquence
le manque absolu de volonté ferme
et de confiance en soi-même. Ac-
quérir et conserver ces précieuses
qualités devrait être la tâche la plus
importante de tout homme sensé,
car à chaque instant peuvent se
produire des événements où il faut
à l'homme toute la vigueur et des
nerfs solides et sains. C'est pour-
quoi il faut s'y prendre à temps et
fortifier son organisme par le Ner-
vosan, le remède bien connu et dont
l'efficacité n'a jamais fait défaut,
même dans les cas les plus rebelles.
En vente dans les bonnes pharma-
cies à fr. 3 50 et fr. 5.—

Mises juridiques
L'Office des Poursuites de la Gruyère
vendra, par voie de mises publiques, le
mardi 8 octobre courant, dès 10 heures,
à domicile, un banc de menuisier, apparte-
nant à Savary Albert, charron à Bulle.
Bulle, le 4 octobre 1912.
L'Office des poursuites.

Mme F. Ormin
Sage-femme
Reçoit des pensionnaires à toute époque.
TÉLÉPHONE 4588.
Confort. Prix modérés.
Près de la gare.
Rue de Berne 9, GENÈVE.

Mises juridiques.
L'Office des Poursuites de la Gruyère
vendra, par voie de mises publiques, le
jeudi 10 octobre courant, dès 9 1/2 heu-
res, du jour, devant le Château, à Bulle,
quantité de denrées coloniales et alimentai-
res telles que: savon, allumettes, sardines,
tabacs, cigares, thé, lessive, riz, etc., etc.,
appartenant à Roncagli. Fernand, précédé-
ment à Bulle, actuellement sans domi-
cile connu.
Bulle, le 27 septembre 1912.
L'Office des poursuites.

A louer
A louer, pour six années la montagne
des Raveyres.
S'adresser jusqu'au 15 octobre à Ju-
les Dupasquier, Gare Bex.

**Vente juridique
de domaine.**
L'Office des faillites de la
Gruyère exposera en vente, par
voie d'enchères publiques, mer-
credi 9 octobre, à 2 heures, à la
Salle du Tribunal, château de
Bulle, les immeubles apparte-
nant à la Masse Risse Georges,
feu Pierre, agriculteur, à Pont-
la-Ville, comprenant un domaine
de onze poses en un seul mas,
avec bâtiment en bon état situé à
Pont-la-Ville.
Prix d'estimation:
Fr. 20,000.—

A louer
un petit logement de 2 pièces, jardin
potager, lumière électrique.
S'adresser à Lucien Pasquier.

Agence agricole Suisse
Autorisée par l'Etat
Demande toujours bons vachers et
fromagers (bons gages).
Gigon-Gavard, rue Gutenberg 3 b.,
984 Genève.

Paille
Pommes de terre
Carottes
Tourbe litière
Foin
de première qualité
vend à bon marché
la
Compagnie suisse
de Pailles et Fourrages
BERNE 1390

**Campagne
1912-1913.**
Les Verreries St-Prex
et Semsales réunies enga-
geraient encore quelques gamins
et porteurs. Se présenter, d'ici au
10 Octobre prochain, aux bureaux
de la Verrerie de Semsal-
es, La Verrerie.

A VENDRE
20 à 25,000 pieds de foin et regain, chez
Alexandre OVERNEY, à Riaz.
Emplacement pour 20 têtes de bétail.

A louer
à personnes tranquilles un appartement
de 3 chambres, cuisine et dépendances, eau
et lumière électrique.
S'adresser à Folghera, entrepre-
neur. 1276

